



## Vote électronique. Réorganisation du projet et redistribution des responsabilités

---

Madame, Monsieur,  
Chers collaborateurs,

La Chancellerie fédérale continue d'accorder une grande importance à la possibilité de voter par voie électronique. Aussi poursuit-elle avec conviction le projet qu'elle a engagé. La complexité de la tâche a toutefois conduit la Direction à approuver une réorganisation du projet et une redistribution des responsabilités proposées par la Section des droits politiques :

1. Subdivision du projet en quatre sous-projets :
  - Sécurité
  - Zurich / consortium de cantons (FR, SO, SH, SG, GR, AG et TG)
  - Neuchâtel / Genève et hébergement d'autres cantons (BS, LU et BE)
  - Aspects internationaux et projets associés.
2. Attribution de la direction du projet à Mme Anina Weber, également responsable du sous-projet Zurich / consortium de cantons.
3. Soutien de la direction du projet par un coordinateur. Ce poste a été mis au concours.
4. Attribution de la suppléance de la direction du projet et de la direction des sous-projets Neuchâtel / Genève et hébergement ainsi que aspects internationaux et projets associés à Mme Ardita Driza Maurer.

Départ de M. Daniel Muster de l'équipe de projet de son plein gré. La direction du sous-projet sécurité sera mise au concours prochainement.

La Direction est convaincue que cette réorganisation permettra à la Section des droits politiques et à son équipe de traiter encore mieux les diverses questions liées au vote électronique et de relever les nombreux défis qui accompagnent l'extension du projet.